

---

## Collège au Cinéma Mode d'emploi à l'usage des salles

---

### **Inscription des collèges :**

**Envoi des docs inscription** (courrier cosigné, fiche descriptive, dépliant de présentation de « Collège au Cinéma », convention de partenariat, annexe concernant l'inscription au stage du plan académique de formation).

Envoi des documents d'inscription par mail et par courrier postal en juin

- aux enseignants inscrits cette année
- aux principaux
- aux documentalistes

---

### **Ouverture des inscriptions en ligne en juin**

Le **formulaire d'inscription** est à compléter en ligne par le coordinateur du collège entre le 18 août et le 15 septembre : [www.cinemas93.org](http://www.cinemas93.org)

La **convention est à imprimer**, à compléter et à faire signer **en deux exemplaires** par le principal du collège avant le 15 septembre.

Entre le **15 septembre et le 20 septembre** les salles doivent valider les inscriptions envoyées par Cinémas 93

La **confirmation de l'inscription** avec les coordonnées de la salle de cinéma partenaire sera faite aux collèges fin septembre et la convocation des enseignants pour la formation début octobre.

Chaque **enseignant-coordonateur** contacte la salle pour planifier pour l'ensemble des classes inscrites le jour et l'heure des séances dans les créneaux fixés.

---

### **Déroulement du dispositif :**

**La formation** se déroule avant les vacances de la Toussaint.

C'est le chef d'établissement qui inscrit ses enseignants à la formation sur GAIA.

- Le contact avec le responsable de la salle partenaire a lieu pendant la formation, lors de la **réunion de démarrage** du dispositif.
- Un bilan départemental a lieu **mi-avril**

**Les documents pédagogiques du CNC** (flyer élève, carte Collège au Cinéma, fiche et brochure du premier film) sont adressés au cinéma partenaire courant octobre. Les documents concernant les trois autres films seront disponibles en décembre. Afin de préparer la séance, le coordinateur est invité à les récupérer et à les distribuer aux enseignants, en amont des projections.

Les projections se déroulent de novembre à juin. **Les classes inscrites doivent assister aux projections des 4 films prévus. Les enseignants doivent veiller à ce que les séances se déroulent dans de bonnes conditions et contacter Cinémas 93 en cas de problème. La salle aussi doit contacter Cinémas 93 en cas de problème.**

**- Important : pour la billetterie, les séances sont payées par l'établissement directement au cinéma**

- En cas de **modifications d'effectifs** des classes inscrites, merci de m'en informer **par mail** :

[xaviergrizon@cinemas93.org](mailto:xaviergrizon@cinemas93.org)

- En cas d'**annulation** de séance, contacter le plus tôt possible **la salle de cinéma** (et Cinémas 93 si un car a été réservé). La salle et le coordinateur doivent informer Cinémas 93 par mail au moins une semaine avant la séance.